ART. 1ER TER N° 117

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

Nº 117

présenté par M. Tardy

ARTICLE 1ER TER

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« sur le territoire métropolitain continental ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La CRE doit pouvoir demander des renseignements à tous les fournisseurs appliquant le bonus-malus énergétique.